Conclusion des travaux de la journée

Notes prises à partir de l'intervention de Philippe DURON, Président de la Région Basse-Normandie

Nous avons bien pris la mesure des évolutions de la société, telles qu'elles ont été illustrées notamment par François de Singly et auxquelles nous sommes confrontés. Depuis quelques décennies, les élus, les décideurs, les fonctionnaires et les universitaires doivent prendre en compte le phénomène de l'ouverture de l'espace et la déterritorialisation de l'individu et de l'entreprise.

Si les dirigeants disposent d'outils assez fins pour animer les territoires dont ils ont la charge, certaines méthodes restent empiriques. Le politique a en effet une approche empirique du changement : à court terme, il doit souvent mettre en place des politiques réparatrices ; à plus long terme, il doit s'inscrire dans une certaine prospective, afin de mieux agir sur les structures de son territoire.

Quelles sont les mutations qui conduisent les élus locaux à réfléchir, puis à agir ?

- La recomposition institutionnelle des territoires. Les élus locaux doivent prendre en compte l'évolution de leur cadre institutionnel, puisque nous sommes passés d'un État jacobin à un État décentralisé : les territoires ont en effet été recomposés. Depuis le début des années 80, les élus locaux ont acquis une réelle autonomie, les collectivités territoriales étant désormais soumises à un contrôle *a posteriori*. Depuis 1999, la recomposition des territoires a été plus forte, grâce à trois nouvelles lois, ce que Jean-Louis Guigou appelait la « trilogie territoriale » :

· La loi Voynet, qui a reconnu les pays et les agglomérations comme territoires de projet et a permis d'assurer une meilleure continuité entre les villes et les campagnes.

· La loi Chevènement qui a mis en place les communautés et un nouveau mode de gouvernance des territoires.

· La loi SRU qui a permis de modifier le rapport à l'espace et de mieux planifier l'urbanisation et les fux.

Certes, ces lois sont toujours perfectibles, notamment sur le plan de la démocratie, puisque les élus des intercommunalités sont toujours élus au suffrage universel indirect, alors que l'avenir des territoires se joue au niveau intercommunal.

- L'émergence de nouveaux acteurs. De nouveaux acteurs se sont positionnés au côté de l'Etat : les élus locaux, les entreprises et l'ensemble des forces vives participent désormais au développement local. Mais quelles sont les limites à ces changements ? Il semble que ces limites tiennent au manque de clarification des compétences, mais aussi au manque d'autonomie financière des collectivités locales. Par ailleurs, il convient de prendre en compte les mutations démographiques, corrélées à la maîtrise de la fécondité. En ce qui concerne la Basse-Normandie, le département de l'Orne est fortement touché par la crise démographique, qui se conjugue à une crise économique et conduit à une véritable spirale de crise. Le vieillissement de la population engendre de nouvelles

problématiques, comme le renouvellement des populations actives et le développement de nouveaux besoins et de nouveaux services. Ainsi, toutes nos politiques devront intégrer ces enjeux.

- La mondialisation. L'industrie manufacturière continue d'être fragilisée. La Basse-Normandie est une région où les entreprises ont connu trois crises successives : la crise du secteur des poids lourds et celle du secteur sidérurgique dans les années 80, puis la fermeture des établissements Moulinex. Dans notre territoire, l'industrie paraît condamnée : il convient de redresser cette image très négative. En outre, les craintes se développent avec la mondialisation : la question du lien entre l'entreprise et son territoire est de plus en plus importante. Comment rendre nos territoires plus attractifs pour conserver nos entreprises, tentées de se délocaliser vers des marchés plus porteurs ?

- Les nouvelles formes de l'urbanisation. La Basse-Normandie a connu un mouvement d'urbanisation dans les années 50 et 60 au profit des petites villes. Aujourd'hui, celles-ci sont en crise, alors qu'elles étaient les animatrices des territoires régionaux. La crise de la ville est une réalité, mais en Basse-Normandie, la population immigrée est moins importante que la moyenne et la taille des quartiers est plus modeste. Enfin, les villes sont confrontées aux problèmes d'étalement urbain et de dévitalisation de leur centre.

- L'explosion de la mobilité. Le développement de la mobilité et des transports est également un enjeu fort. Il s'agit de désenclaver une région qui a des difficultés à arriver à Paris, une région qui est littorale mais non maritime. Il s'agir de passer de la ligne aux réseaux et du mode aux systèmes. L'Etat a récemment transféré la gestion des TER au niveau régional. Or la gestion des ports d'intérêt national et des aéroports sera également transférée. Dès lors, les régions devront établir des systèmes de transport cohérents, à travers les schémas régionaux de transport.

- Les nouveaux besoins de formation. L'insuffisance de la formation ne doit pas être occultée, car elle constitue un handicap économique majeur. La Basse-Normandie est une région où le niveau de qualification reste très modeste. Cela se traduit par un taux d'encadrement très en dessous de la moyenne nationale. Il faut donner à tous la possibilité de recevoir une qualification et privilégier la formation continue.

- Le niveau élevé du chômage. Nous devons nous interroger sur les moyens qui nous permettront de passer à une société du plein emploi. La crise sociale des trente dernières années marginalise une part importante de la population. Notamment, 25 % des jeunes sont au chômage en Basse-Normandie, alors que certains secteurs comme celui du BTP éprouvent des difficultés de recrutement.

Il faudrait également parler du développement durable et des nouveaux besoins en matière culturelle et touristique que la diminution du temps de travail a induits.

François ASCHER : comment ces politiques peuvent-elles être financées ? La région est-elle condamnée à déléguer certaines compétences ? Enfin, la multiplication des acteurs ne constitue-t-elle pas un frein ?

PD : pour ce qui concerne le rôle de chef de file de la région dans le domaine économique, comme l'avait conçu Jean-Pierre Raffarin, nous avons manqué de courage politique. À mon sens, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réforme du département. Toutefois, j'estime que le département est le niveau d'intervention le plus pertinent dans le domaine social.

S'agissant des blocs de compétences, la Conseil régional de Basse-Normandie intervient souvent à l'instigation d'autres collectivités. Par exemple, la loi du 13 août 2004 a transféré la politique des logements sociaux aux départements et aux agglomérations. Lorsque l'action des départements est

défaillante dans le domaine de la politique de la ville, la Région prend le relais. Nous attendons actuellement la signature d'une convention avec l'ANRU. Les villes et les quartiers en difficulté doivent être traités avec équité.

Patrick MINDER : en matière de financement, les rapports entre les collectivités locales ont tendance à se détériorer en région PACA. Les CPER ne sont réalisés qu'a hauteur de 50 %, les écarts de participation entre la Région et l'État étant substantiels. À quoi sert-il d'élire un conseiller régional pour mettre en œuvre des politiques qu'il n'a pas les moyens de financer ?

PD : les transferts de compétences ne facilitent pas la tâche des élus, dans la mesure où ils ont engendré des surcoûts pour les régions, malgré les dispositions prises par le Parlement. Alors que l'État a transféré de nouvelles compétences, la Basse-Normandie a vu son autonomie financière se restreindre. Pour maintenir notre marge de manœuvre financière, nous serions contraints d'augmenter nos recettes fiscale de 30 %.

Pour ce qui concerne les CPER, une partie des dépenses d'infrastructures routières et ferroviaires pourra être financée par l'Afip. Toutefois, la privatisation des autoroutes remet en cause le financement des infrastructures à partir de 2008. Que seront les futurs contrats de plan ? Le Gouvernement pourra-t-il mettre en place la nouvelle génération des CPER ? Je suis convaincu qu'il est nécessaire de revoir la forme des contrats de plan. Aujourd'hui, les risques d'assister à la rupture du couple État-Région ne sont pas négligeables.